

*Ce document est une synthèse de la réflexion collective sur l'évaluation des établissements scolaires qui a été menée le 26 novembre 2021.*

L'autoévaluation est la première étape et nous avons repris le document du Conseil d'évaluation de l'école « Boite à outils pour les 4 domaines » afin de mieux cerner les attendus. Ce document a été conçu pour les établissements publics et nous avons essayé de définir les éléments qui nous concernent aussi, ceux que l'on peut proscrire et ceux pour lesquels il convient d'être vigilant.

En préambule le groupe souligne que la forme que l'on veut donner à cette visite des évaluateurs est importante. En effet notre disponibilité et l'accueil que nous réservons aux autres et à chacun est une de nos forces et c'est aussi dans l'implicite que nous transmettons ces valeurs du vivre ensemble et de la bienveillance qui nous caractérisent.

L'auto-évaluation doit aboutir à la rédaction d'un rapport pouvant aller de 15 à 30 pages. D'une académie à l'autre on remarque des formalités et des demandes très différentes mais sur le principe nous sommes détenteurs des axes prioritaires que nous souhaitons présenter afin de faire respecter l'autonomie et la singularité de nos établissements. Il va de soi qu'il faut traiter les 4 domaines mais il ne faut pas être trop exhaustif. Eventuellement faire un focus sur un point que nous souhaitons mettre en avant, une action, un dispositif ou partager une problématique.

### Domaine 1 « Apprentissage et parcours des élèves »

L'ensemble des axes nous semblent pouvoir être traités, il faut à notre avis être vigilant à ne pas avoir une entrée axée sur les moyens mais plutôt sur les modalités, les choix et les parcours proposés... En revanche, il semble judicieux de faire apparaître en quoi les moyens attribués peuvent contraindre notre liberté pédagogique, limiter les initiatives et les propositions innovantes que nous souhaiterions mettre en place.

Idée d'un focus pour le COVID : Avec l'expérience de ces deux dernières années, une relecture et un échange sur cette période dans le cadre de l'axe « Pratique dans un contexte dégradé ou de crise » semble intéressant à traiter.

### Domaine 2 « Vie et bien-être de l'élève, climat scolaire ».

Pour cette partie, il ne s'agit pas de présenter le service de « Vie scolaire » mais de parler du « Climat scolaire ». Pour éviter cet écueil, nous vous proposons une entrée

par l'élève, leur témoignage, leur vécu, leur participation aux activités, leur implication dans la vie de l'établissement... Souvent dans nos établissements nous avons des outils de recensements et de sondage déjà en place (questionnaires élèves de préparation des conseils de classe, enquêtes réalisées par des groupes ou conseil de vie collégienne, lycéenne...).

Les documents du conseil d'évaluation proposent aussi des questionnaires mais attention ils ne sont pas toujours adaptés ; il nous faudra les relire, les amender, les modifier et un dernier conseil : faire nos enquêtes en ligne pour nous faciliter le travail de synthèse.

Domaine 3 - « Acteurs, fonctionnement et stratégie ».

Domaine 4 – « Environnement institutionnel et partenarial ».

Pour ces deux derniers domaines, plusieurs éléments sont à proscrire ou ne nous concernent pas car non liés au contrat d'association : projet d'établissement, situation budgétaire et financière, contrat d'objectifs, dialogue social...

A chacun de voir ce qu'il veut exposer ou traiter mais tout ce qui touche au conseil d'administration, à l'OGEC n'entre pas dans notre contrat avec l'état. Budget, Finances, gestion des personnels, du patrimoine...

Soyons vigilants sur la partie fonctionnement des instances institutionnelles interne à l'établissement. Notre fonctionnement est différent du public mais on pourra évoquer les conseils d'établissement, pédagogique, de vie lycéenne...

De même pour la partie communication, il faut se limiter à la communication pédagogique et éducative au sein de l'établissement et avec les familles.

Dans ces parties, il est important de faire un point sur nos relations avec les instances académiques, constructives et bienveillantes mais parfois tendues... mais aussi la fonctionnalité des outils en ligne, le transfert de compétences et de tâches sur nos secrétariats...

Enfin n'oublions pas que tous les documents transmis sont des guides et non des cahiers des charges à suivre à la lettre. La prise de contact préalable avec le pilote des évaluateurs qui doit avoir lieu avant la rédaction au rapport d'auto-évaluation est essentielle et déterminante. Elle doit permettre de définir le cadre et les points particuliers que nous souhaitons et/ou ne souhaitons pas traiter.